L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Précisons tout d'abord que si la Chambre pouvait trouver moyen d'adopter ce projet de loi rapidement, j'en serais ravi. Je trouve en effet qu'il s'agit d'un projet de loi important. Mais, étant donné le climat actuel à la Chambre et les tactiques dilatoires de l'opposition en général, je suis forcé de conclure qu'il ne serait pas adopté immédiatement.

Je suis surpris, cependant, que le député ne sache pas que nous avons établi une commission de révision chargée d'enquêter sur les accidents de l'air, si bien qu'en l'absence de loi, les mesures nécessaires sont déjà prises.

M. Murta: Cette commission de révision n'a donc pas bien fait son travail. Le ministre sait fort bien que la proposition qu'il a rappelée il y a quelques minutes est totalement fausse. Jamais il n'a approché qui que ce soit de ce côté-ci de la Chambre pour hâter d'adopter cette mesure.

Qu'a-t-il l'intention de faire dans l'intérim, étant donné qu'il faudrait au moins deux ans pour que la loi soit appliquée, à supposer qu'elle soit adoptée?

M. Lang: Je ne pense pas qu'il faille aussi longtemps. Je pense que nous pourrions faire adopter cette mesure assez rapidement, disons d'ici à fin 1979, et ensuite établir sans délai la commission.

Le député prétend que je n'ai approché personne de l'autre côté au sujet de ce projet de loi. Peut-être pas pour ce qui est de ce bill en particulier, mais j'ai eu la parole du porte-parole du parti conservateur chargé des transports qu'il ne permettrait pas l'adoption de cette mesure, tant qu'il n'aurait pas la possibilité de consulter les intéressés dans tout le pays.

STATISTIQUE CANADA

LA NÉCESSITÉ DE L'ENQUÊTE SUR LES DÉPENSES DES FAMILLES

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce en sa qualité de ministre comptable de Statistique Canada.

Bon nombre de députés disent depuis bien des mois se préoccuper du fait que l'enquête de Statistique Canada sur les dépenses des familles impose un lourd fardeau à une famille canadienne sur 25; l'honorable représentant a-t-il essayé de voir si cette enquête était nécessaire, équitable et raisonnable?

L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce): Je me permettrai tout d'abord de corriger certaines impressions erronées. L'enquête ne s'adresse pas exclusivement aux bénéficiaires d'allocations familiales. Elle s'adresse à un membre de la population active sur 550, et non à une personne sur 25. Elle vise à recueillir des données auprès de 13,000 à 14,000 foyers. Statistique Canada a effectué environ 14 enquêtes de ce genre tout au long de l'année. Ce type d'enquête est absolument nécessaire pour établir fidèlement l'indice des prix à la consommation dont dépendent tant de gens tant de l'industrie que des autres secteurs.

• (1500)

J'ai avisé Statistique Canada de ne pas insister outre mesure auprès de ceux qui ne veulent pas répondre, mais simplement

Questions orales

de les rayer de la liste. On m'assure que c'est ce que fait Statistique Canada. Elle obtient des réponses dans environ 80 p. 100 des cas, ce qui la satisfait parfaitement.

L'EMPLOI

LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES D'EXTENSION DES SERVICES DE MAIN-D'ŒUVRE

M. Yuri Shymko (Parkdale): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Elle concerne les pétitions où le public demande au comité régional de contrôle de reconsidérer sa récente décision de ne plus financer le programme d'extension des services de maind'œuvre de Parkdale, qui se classe au troisième rang parmi les 23 circonscriptions de Toronto, en fait d'acuité du chômage. Le ministre pourra-t-il nous dire...

M. l'Orateur: A l'ordre. A défaut qu'il ne définisse très rapidement sa question, le député va se retrouver dans la même exclusion que l'un de ses collègues dont j'ai parlé plus tôt dans la période de questions. Le député de Nickel Belt.

L'INDUSTRIE

LES PERTES D'EMPLOI AU CANADA IMPUTABLES AUX DÉCISIONS DE SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Étant donné que la décision qu'a prise la société National Steel Corporation des États-Unis de fermer la mine de fer de Moose Mountain près de Capréol, en Ontario, entraînera une perte d'environ 250 emplois, et compte tenu du fait que, selon certains rapports, l'industrie sidérurgique canadienne fonctionne à pleine capacité et n'arrive pas à répondre aux commandes qu'on lui adresse, le ministre pourrait-il dire à la Chambre quelles mesures son ministère a prises pour faire en sorte que cette décision du conseil d'administration d'une société étrangère n'entraîne pas ces 250 mises à pied?

L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, la mine de Moose Mountain à Capréol appartient en effet à la National Steel Corporation des États-Unis. Cette mine produisait quelque 650,000 tonnes de minerai de fer en boulettes par année. En 1977, la National Steel Corporation des États-Unis a augmenté la production de ses mines de fer aux États-Unis pour la faire passer d'un peu plus de deux millions de tonnes à plus de cinq millions de tonnes de minerai de fer en boulettes.

Sa production aux États-Unis a donc augmenté énormément et c'est pourquoi elle n'avait plus besoin des 650,000 tonnes provenant du Canada. Mes fonctionnaires ont rencontré les dirigeants de la mine et ils rencontreront très bientôt les fonctionnaires du gouvernement ontarien pour tâcher de trouver moyen d'expédier ces boulettes de minerai de fer à une autre aciérie au Canada.